

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

CONGRÈS de l'Union Départementale de la Loire-Inférieure

Le 18^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure s'est tenu le Dimanche 4 Octobre à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, sous la présidence du camarade **Chevalme**, délégué de la C. G. T., assisté des Camarades **Chéreau**, de l'Ille-et-Vilaine, **Le Lève**, du Morbihan, **Prudent**, de la Vendée, **Pellouin**, du Maine-et-Loire et **Damoy**, du Finistère.

71 Syndicats étaient représentés par 123 délégués.

Après que **Péneau** eut souhaité la bienvenue au délégué de la C. G. T. et aux représentants des U. D. voisins, le Président demanda une minute de silence à la mémoire des camarades disparus dans la catastrophe du Saint-Philibert.

Péneau donna lecture du rapport moral qui fut adopté à l'unanimité.

Fauconnier, trésorier de l'U. D., fit le compte rendu financier qui, lui aussi, est adopté à l'unanimité après que le rapporteur de la Commission de Contrôle eut déclaré la parfaite régularité de la comptabilité.

Modifications aux Statuts

Le Congrès examine différents points d'ordre intérieur portant modification aux statuts de l'U. D. notamment en ce qui concerne la suppression de la demi-cotisation des femmes et des jeunes gens et l'augmentation de la cotisation à l'Union Départementale, ces deux questions, sur la demande de **Bomal**, sont d'ailleurs liées.

Une discussion s'engage.

Péneau fait connaître la proposition de l'U. D. basée sur l'augmentation du timbre de la C. G. T. Il ne fixe pas de chiffre mais montre que pour mener à bien la propagande, il est indispensable que les cotisations soient augmentées, il laisse au Congrès le soin de fixer le taux.

Loyer des Cuirs et Peaux, propose une augmentation de 0,15 pour permettre de renforcer la propagande. Il est en outre partisan de l'unification des cotisations.

Rouaud, des Métallurgistes, propose une augmentation de 0,10 de la demi-cotisation et de 0,10 de la cotisation entière, pour tenir compte de la crise et des possibilités des syndicats.

Bomal, du Personnel des services publics, se prononce contre la suppression de la demi-cotisation et pour l'augmentation de 0,15 de la cotisation entière, et de 0,10 pour la demi-cotisation.

Rochet, du Livre, soutient la thèse des grosses cotisations qui ne nuisent nullement au recrutement.

Après l'intervention des camarades **Limbourg**, **Gautier**, **Launay**, **Rouaud**, **Masson**, **Lebert** et **Faure**, le Congrès vote par appel nominal le principe de l'augmentation de la cotisation à

l'unanimité. La cotisation de l'U. D. est fixée à 0,45 pour les Unions Locales, à 0,55 pour les Syndicats Isolés et à 0,30 pour la demi-cotisation, par 89 voix contre 74 ; ce qui porte à 0,10 l'augmentation. Les 74 voix s'étaient prononcées pour une augmentation de 0,15.

Ces décisions joueront à partir du 1^{er} janvier 1932.

Création d'un périodique syndical

Péneau fait connaître qu'au cours de l'étude qui a été faite par la C. A. les avis se sont partagés presque à parts égales en ce qui concerne l'opportunité de la création d'un périodique spécial et c'est pourquoi il a été décidé de nommer deux rapporteurs, l'un le camarade **Rouaud**, pour soutenir la thèse d'un périodique syndical et le camarade **Jouvance** pour demander que *Le Travailleur de l'Ouest* devienne en même temps que l'organe du Parti S. F. I. O., celui de l'Union Départementale.

Jouvance compare les deux actions syndicales, de Nantes qui a un journal syndical, et de Saint-Nazaire où *Le Travailleur de l'Ouest* est vendu à toute la population. Les résultats sont là. *Le Travailleur* touche tous les ouvriers et crée un courant de sympathie autour des syndicats.

D'autre part, comment créer un organe spécial quand les fonds manquent, et un journal, même sous forme de bulletin, coûte cher.

On a reproché au *Travailleur* d'être surtout politique. C'est une erreur ; les syndicats ont leur part égale toujours respectée et souvent augmentée.

Jouvance termine en invitant les syndicats à prendre leur place au *Travailleur de l'Ouest* et de faire tout leur possible pour le répandre dans tout le Département.

Rouaud combat la thèse de **Jouvance** et soutient la création d'un périodique exclusivement syndical, propriété de l'U. D. et sans aucune ingérence d'un parti politique quelconque.

Il soutient l'autonomie complète du syndicalisme qui ne peut se développer qu'à cette condition ; pas de politique dans les syndicats, sans quoi c'est la division des organisations économiques et, à l'appui de sa thèse, il s'appuie sur l'opinion de plusieurs militants syndicaliste et du Parti S. F. I. O. et donne lecture de résolutions qui ont été acceptées dans différents Congrès confédéraux. « Les Syndicats doivent grouper la majorité de tous les travailleurs, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. »

Il fait également allusion à la scission unitaire, d'inspiration politique, qui a fait tant de mal à la classe ouvrière. Il commente ensuite la charte d'Amiens que l'on rappelle toujours et qu'on applique de moins en moins et déclare qu'il est prêt à se dresser contre tous les politiciens qui voudraient vivre de la classe ouvrière en la divisant.

Le camarade **Rouaud** ajoute que si la proposition du camarade **Jouvance** était adoptée, elle serait de nature à

entraver le recrutement, car il craint dans le *Travailleur de l'Ouest* des heurts entre les socialistes et les syndicalistes. Il demande le rejet de la proposition de Saint-Nazaire et donne des détails sur le fonctionnement et la diffusion du journal syndicaliste, propriété de l'U. D.

De nombreux délégués interviennent sur cette intéressante question qui se termine par un vote unanime sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

« Le Congrès se félicite de la discussion d'idées qui s'est déroulée au sujet de la création d'un journal périodique dans le but de servir le développement du mouvement syndical dans le département.

« Il remercie et félicite les militants qui ont à ce sujet apporté leur appréciation et leurs suggestions et constate avec satisfaction que celles-ci n'ont été inspirées que du seul souci de renforcer la puissance des organisations ouvrières.

« Considérant l'état d'esprit qui anime le Congrès ; celui d'un renforcement toujours plus grand des organisations syndicales en vue de la défense des intérêts des travailleurs.

« Considérant que tous les moyens de propagande doivent être utilisés tout en maintenant l'autonomie, l'indépendance des Syndicats Ouvriers, enregistrant l'effort fourni pour servir l'action générale de l'organisation ouvrière dans le département par le *Réveil Syndicaliste* et le *Travailleur de l'Ouest*.

« Le Congrès demande aux syndicats de Saint-Nazaire de collaborer au *Réveil Syndicaliste* dans les mêmes conditions que les autres syndicats du département créant ainsi une solidarité toujours plus grande.

« Le Congrès demande également à tous les syndicats du département, d'apporter leur collaboration à la page syndicale du *Travailleur de l'Ouest* sous le contrôle de l'Union locale de Saint-Nazaire.

« Ainsi l'ensemble de l'opinion publique connaîtra l'activité de l'U. D. et des organisations qui la composent et les travailleurs pourront apprécier l'effort des syndicats groupés dans la C. G. T., but que désire atteindre le Congrès. »

La Prime de Vie Chère

Le camarade **Masson**, rapporteur sur cette question, par des arguments nets et précis, souligne tout le danger de continuer à comprendre dans les revendications l'obtention d'une prime de vie chère comme complément du salaire ; il indique que si, à une époque, les syndicats durent subir cette forme de salaire, il ne doit plus en être de même dans l'avenir. Le salaire, dit-il, ne doit pas être la fonction de ce qu'une famille ouvrière peut ou ne peut pas manger, il doit avoir une autre valeur sociale. Il conclut en proposant que les syndicats confédérés refusent de comprendre la prime de vie chère dans leurs revendications. Ce qui est adopté à l'unanimité du Congrès.

Décisions du Congrès de la C. G. T.

Péneau fait un exposé succinct du Congrès Confédéral ; attire tout particulièrement l'attention des délégués sur la question de réorganisation de la propagande par la C. G. T. et sur son programme d'éducation de la classe ouvrière ; sur ce dernier point, il expose ce que la Commission Administrative de l'U. D. a décidé de faire ; à savoir qu'une circulaire a été adressée aux syndicats de la Loire-Inférieure en vue de faire connaître les jeunes militants qui s'intéresseraient à la propagande et il est heureux de constater que quatre camarades se sont déjà fait inscrire.

Revenant au Congrès Confédéral, **Péneau** commente la résolution d'unité qui a été votée par le Congrès Confédéral ; il invite tous les syndicats à s'inspirer de cette résolution, ce que le Congrès accepte comme on le verra dans la résolution qui a terminé le Congrès.

Jouvance parle du programme de la Confédération Générale du Travail, il souligne toute l'importance qu'il y a à défendre la journée de huit heures dans cette période de chômage ; il demande au Congrès de mener une action énergique en vue de voir aboutir les congés payés, la semaine de 40 heures en 5 jours, la modification de la loi sur les accidents de travail, l'amélioration de la loi des Assurances Sociales. Il dit aussi combien il est nécessaire de seconder l'action de la C. G. T. dans sa campagne en faveur de la Paix ; il termine par un appel à l'unité syndicale dans le cadre de la vieille C. G. T.

Chevalme, délégué de la C. G. T., dans un exposé des plus précis, retient l'attention du Congrès sur la gravité de la crise présente et des conséquences qu'elle comporte pour la classe ouvrière.

Tout d'abord, il indique que le mouvement syndical est dominé par la crise présente. Il ne faut, dit-il, se dissimuler les difficultés que nous sommes appelés à vivre ; il faut que les organisations ouvrières prennent conscience du rôle qu'elles peuvent être appelées à jouer.

Il souligne que le courant d'optimisme que soutenaient dans l'opinion publique les représentants du gouvernement a fait place à un pessimisme qui trouve sa justification dans l'aggravation constante de la crise présente.

Il donne des chiffres démontrant l'importance du chômage en France. L'on peut compter que le chômage total atteint la proportion de 10 % et le chômage partiel 35 %.

Par une documentation précise, il démontre le degré de ralentissement de l'activité économique et industrielle.

Chevalme examine alors les causes de la crise et, par une argumentation solide, dénonce l'anarchie économique qui pèse sur l'économie mondiale.

Parlant de la rationalisation, il précise sur ce point qu'elle a été la position de la C. G. T. qui, comme hier, reste participante de l'organisation rationnelle de la production et de sa répartition à la

consommation pour le plus grand profit de la collectivité et non pour celui de quelques particuliers au détriment de cette collectivité.

Démontrant que la crise dépend plus d'une crise de sous-consommation que d'une crise de surproduction, **Chevalme** dénonce l'action engagée par le patronat et les forces de réaction sociale pour réduire la situation matérielle et sociale des travailleurs.

Devant cette situation, devant l'action menée par le capitalisme international pour défendre ses prérogatives et ses privilèges, le mouvement ouvrier a pris une position de défense et déterminer des revendications susceptibles de pallier aux conséquences de la crise.

Chevalme souligne l'importance des décisions prises, décisions que doivent s'efforcer d'appliquer l'ensemble des travailleurs.

Il termine après avoir souligné la force affirmée par le Congrès Confédéral. Après les heures difficiles vécues par le mouvement syndical, dit-il, l'importance et la haute tenue des assises ouvrières, la valeur des décisions prises en regard des problèmes qui préoccupent la classe ouvrière, donnent à celle-ci toutes les espérances. Les militants qui, hier, ont lutté envers et contre tout pour sauver le mouvement ouvrier, peuvent être satisfaits des résultats acquis. La C. G. T. plus vivante que jamais avec le concours de tous ses adhérents et de tous ses militants a le droit d'aspirer aux plus grandes responsabilités.

Renouvellement partiel du Bureau et de la C. A.

Le Congrès renouvelle à l'unanimité les mandats de **Péneau**, secrétaire général ; de **Jouvance**, trésorier-adjoint ; de **Joncheret**, **Legallo**, **Poiron**, **Rochet** et **Rouaud**, comme administrateurs de l'Union départementale.

Dans les questions diverses, plusieurs camarades posent des questions tant au délégué de la C. G. T., qu'au secrétaire de l'U. D.

Le Congrès adresse toute sa sympathie au camarade **Vignaud**, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks, et vote par acclamation un ordre du jour émettant les vœux d'une prompt guérison.

Le Congrès vote à l'unanimité un ordre du jour présenté par les syndicats des Boulangers de Nantes et de Saint-Nazaire demandant aux pouvoirs publics de faire cesser le travail de nuit dans les boulangeries.

Après une vibrante allocution du camarade **Chéreau**, de l'Ille-et-Vilaine, parlant au nom des U. D. voisines, le Congrès se termina à 18 h. 30. Disons qu'à midi un déjeuner fraternel avait été organisé où prirent part plus de 140 camarades. Ce déjeuner était présidé par notre ami **Blanco**, ancien secrétaire de l'U. D. député-maire de Saint-Nazaire.

A l'issue du Congrès, la municipalité de Saint Nazaire a offert un vin d'honneur aux délégués au cours duquel **Blanco** et **Péneau** prirent la parole.

Ce Congrès avait été précédé de deux réunions de propagande aux ouvriers métallurgistes de Saint-Nazaire et de Penhoët. Une troisième réunion eut lieu également le mardi 6 octobre, à Nantes, où le camarade **Chevalme** fit de très intéressants exposés tant sur l'ensemble de la crise économique, que sur la position prise par la Fédération des Métaux sur la question de l'unité. A ces trois réunions, **Croizat**, secrétaire de la Fédération des Métaux Unitaires apporta la contradiction et nous fit comprendre qu'il n'était pas partisan de l'unité dans la forme préconisée par la vieille C. G. T. (Chose dont on se doutait du reste).

Chevalme, par des arguments nets et irréfutables, sut répondre aux propo-

sitions de front unique préconisé par **Croizat** et nous pouvons déclarer sans crainte d'être démenti, que notre camarade **Chevalme** eut l'approbation de 95% des auditeurs, composés de près d'un millier de camarades chacun.

A. PÉNEAU.

Résolution qui a clôturé le Congrès

« Le 18^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, réuni à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, le 4 octobre 1931 ;

« Enregistre avec satisfaction le développement constant des organisations syndicales confédérées dans le département ;

« Approuve l'action menée dans le cadre départemental par les militants de l'U. D. et dans le cadre national par la C. G. T.

« Se réjouissant de la force affirmée par le mouvement ouvrier au cours des Congrès Fédéraux et plus particulièrement au Congrès Confédéral. Le Congrès se déclare en complet accord avec les décisions prises par le Congrès Confédéral et engage toutes les organisations du département à fournir tout effort pour obtenir la réalisation des différentes revendications déterminées par le Congrès ;

« Se référant à la Résolution d'Unité votée par le Congrès Confédéral qui, une fois de plus, vient de s'affirmer avec force pour l'unité syndicale ;

« Le Congrès, renforçant le vote du C. C., adresse un pressant appel aux travailleurs de toutes professions en vue du regroupement des forces ouvrières au sein de l'Union Départementale et de la C. G. T.

« La situation actuelle et les répercussions douloureuses qu'elle engendre pour la classe ouvrière, font un devoir aux travailleurs, syndiqués et non syndiqués, de rejoindre sans tarder plus le syndicat confédéré de leur profession. »

La Commission Exécutive de l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes et de la Région réunie à son siège le 8 Octobre 1931, a décidé de porter à la connaissance des travailleurs des deux sexes et de toutes professions l'ordre du jour sur l'unité syndicale, voté à l'unanimité par les délégués au Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers réunis à Saint-Nazaire le 4 Octobre courant.

La Fête de l'Orphelinat des Chemins de Fer

Groupe de Nantes-Etat

Le Syndicat Confédéré des Chemins de Fer de l'Etat (Section de Nantes) organise pour le **Dimanche 15 Novembre**, un **Concert-Bal** avec tombola volante au profit de l'**Orphelinat des Cheminots**, à la Bourse du Travail.

Le Syndicat des Cheminots de Nantes P. O. donnera sa fête annuelle au profit de la même œuvre le **Dimanche 6 Décembre**, également à la Bourse du Travail.

D'ores et déjà nous pouvons affirmer que les programmes de ces deux Fêtes de famille ne laisseront rien à désirer et donneront satisfaction aux pluseuxigeants, nous y reviendrons d'ailleurs.

Tous les camarades désireux de passer une bonne soirée retiendront ces dates, ils viendront en foule à ces Fêtes de haute solidarité pour en assurer le succès, ils apporteront leur concours à cette œuvre et manifesteront ainsi leurs sentiments humanitaires envers les petits orphelins de leurs anciens camarades de travail.

Le Coin des Tramways

GRAND CONCERT-BAL

Le Comité des Fêtes des Employés et Ouvriers des Tramways et Autobus de Nantes organise, le **Dimanche 8 Novembre**, à 14 h. 30, Salle des Fêtes, **Bourse du Travail**, un **GRAND CONCERT-BAL**, au profit de la Caisse de l'Orphelinat.

Afin de subvenir d'une façon plus efficace aux besoins de nos petits orphelins, le Comité fait appel à votre bienveillant concours pour assister en grand nombre à cette petite fête de famille. Par ce geste vous participerez à l'aide que nous cherchons à apporter à ceux qui ont perdu trop tôt leur soutien : nos chers orphelins.

Aussi le Comité des Fêtes y convie tous ses membres honoraires, ses sociétaires et leurs familles, ainsi que tous ses amis et tous les membres de notre corporation munis de la carte confédérale.

Le Comité s'est assuré le concours du **Cercle Artistique Comœdia** dont l'éloge n'est plus à faire et qui est appelé à obtenir encore un gros succès auprès des habitués de Comœdia et tous ceux qui auront la bonne fortune d'applaudir ces valeureux artistes.

Ouverture des portes à 14 heures.

Rideau à 14 h. 30.

Prix d'entrée : 3 fr. (1 fr. 50 pour tous les membres munis de la carte confédérale 1931).

L'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 13 ans.

Pour le programme, nous y reviendrons.

Pour le Comité,

Le Secrétaire : TRAVERS.

Camarades,

Le Comité des Fêtes fait appel à votre concours pour nos **Tombolas Volantes** du 8 Novembre et du 5 Décembre 1931.

Il vous demande de bien vouloir participer à nos efforts pour venir en aide à nos petits orphelins.

Chaque camarade aura à cœur d'apporter au moins un lot en s'adressant à ses fournisseurs habituels.

Le Comité espère que vous ferez tous un geste large et généreux.

LE COMITÉ.

P. S. — Les lots seront reçus au **Café de l'Avenir**, Place du Commerce.

Confusionisme

Oui ! vraiment, votre Bureau syndical et bien des camarades sont sortis écoeürés de la réunion qui eut lieu le samedi 3 octobre, quelle mouche a donc piqué la plupart d'entre-vous, jamais je ne vis un tel tumulte, on s'interpellait les uns, les autres, à propos de tout ou à propos de rien, en un mot, l'on se serait cru à la foire. Votre Bureau pensait que vous vous étiez assagis et que vous deveniez des camarades conscients de vos droits et de vos devoirs, dont le premier est celui de la disciplinément consentie, Hélas ! nous sommes obligés de déchanter, car vous n'avez rien appris et nous le regrettons pour vous.

Mais qu'elle est donc la cause initiale de tout ce chahut, d'abord votre président de séance ne fut pas à la hauteur de sa tâche qui est de faire obtenir le silence par l'Assemblée, de donner la parole à quiconque la demande et à tour de rôle encore. Non content de cela, il intervenait à tout propos et hors propos, se substituant même au rôle de notre secrétaire de syndicat (cela viendra peut-être

un jour). Mon cher président, il ne suffit pas d'avoir des gestes grandiloquents sur une tribune, mais avoir du tact, de la tenue et du bon sens, car tu as parlé pour ne rien dire et sans le savoir, notre réunion a été gâchée par ta faute, non tu ne possèdes pas les qualités d'un militant, il te reste beaucoup à apprendre de ce côté-là.

Ceci dit, tu pris à partie notre camarade Gautier au sujet de nos camarades femmes auxiliaires, sache que maintes fois la question fut portée à la Direction, nous estimons avoir fait notre devoir et que nous le ferons encore, mais de grâce assez de confusion, la situation angoissante de la classe ouvrière ne permet que l'on se livre à de pareilles pitreries, ton geste équivalait à du confusionisme et non du syndicalisme.

J. GRÉZY.

Mise au point

A la suite de l'incident Trémelot-Bonneau évoqué à la Réunion du 3 Octobre dernier, ainsi que certains échos qui nous sont parvenus venant confirmer quelques passages de l'article paru dans le *Réveil* de Septembre, mais nous reportant en ce qui concerne le fait incriminé, malgré les tractations possibles aucune preuve n'a été établie, nous prions donc les adhérents de juger avec atténuation la polémique engagée et adressons au Contrôleur Suppléant nos excuses avec l'espoir qu'à l'avenir aucune animosité ne subsistera entre celui-ci et le personnel.

A. C.

L'abondance de copie ne nous permet pas d'insérer dans ce N^o "Méditation".

UNE BELLE RÉUNION du Syndicat Confédéré des Maçons-Cimentiers et Manœuvres du Bâtiment

Le Syndicat Confédéré des Maçons-Cimentiers et Manœuvres du Bâtiment avait organisé une réunion de propagande, le dimanche 11 octobre, à la Bourse du Travail de Nantes. Disons de suite que le succès de cette réunion fut complet ; nombreux étaient les camarades maçons, cimentiers et manœuvres du Bâtiment, syndiqués et non syndiqués, qui avaient répondu à l'appel de l'organisation confédérée, c'est devant un nombreux auditoire que la séance fut ouverte ; après quelques mots du secrétaire qui exposa le but de la réunion, le camarade **Péneau**, secrétaire de l'U. D., traita de la situation économique actuelle et des douloureuses répercussions qui en découlaient pour la classe ouvrière ; examinant les conditions de travail, de salaires, les confrontant avec les difficultés de l'existence, il démontra facilement avec preuves à l'appui, que les salaires étaient au-dessous des légitimes besoins des travailleurs ; parlant du chômage qui sévit un peu dans toutes les branches de l'industrie, il dit que les **ouvriers ne demandent pas l'aumône d'un secours de chômage, mais réclament du travail**, c'est, dit-il, par l'ouverture de travaux que le chômage sera réellement combattu, et il ne manque pas de travaux d'utilité publique à effectuer, notamment à Nantes même, travaux qui intéressent les corporations du Bâtiment, il faut donc que les organisations syndicales de cette industrie, appuyées par les organismes centraux, c'est-à-dire, les U. L. et l'U. D., réclament l'ouverture de ces travaux ; mais pour que leurs voix

soient entendues, il faut des syndicats puissants, groupant, sinon la totalité des ouvriers des corporations de cette industrie, du moins qu'elles comptent une grosse majorité ; le devoir de chaque syndiqué, poursuit l'orateur, est donc tout tracé ; il faut que chacun s'attache à la propagande individuelle de recrutement, en s'efforçant de faire comprendre aux indifférents que leur **devoir et leur intérêt** leurs commandent de rejoindre sans plus tarder leurs camarades de travail au sein du syndicat confédéré.

Dans une courte intervention, le camarade Rochet demande aux chômeurs de ne pas négliger de se faire inscrire à l'Office de Placement, de façon à permettre le moment venu de faire connaître le nombre exact de chômeurs, et cela, dit-il, dans l'intérêt même des chômeurs.

La réunion prit fin après quelques explications données par le secrétaire qui eut aussi la satisfaction d'enregistrer des adhésions.

RAYMOND.

Dans la Métallurgie

Nous avons raison de demander des preuves

Le Syndicat Confédéré des Métaux de Nantes n'a jamais prétendu que le Bordereau qui régit les salaires des ouvriers métallurgistes correspondait aux aspirations des travailleurs de cette industrie ; bien au contraire, nous avons de tout temps déclaré qu'il comportait des imperfections, telles que les clauses concernant les travaux aux pièces et la prime de vie chère ; à chaque renouvellement le syndicat demandait d'ailleurs l'incorporation dans la taxe horaire, et du 25 % et de la prime de vie chère. Le syndicat poursuit également la lutte pour l'amélioration des salaires.

Mais, malgré les imperfections du Bordereau, nous avons le droit de dire qu'il apporte tout de même des garanties aux ouvriers et qu'il permet au syndicat d'intervenir chaque fois qu'une infraction est commise par les industriels dans son application.

A la réunion que le Syndicat Confédéré organisait le mardi 6 octobre, le porte-parole de la C. G. T. U. et du Parti Communiste, en l'occurrence **Croizat**, est venu pendant une heure d'horloge, débiter les mensonges habituels.

Il a dit entr'autre, que le Bordereau des salaires était un Bordereau de famine, qu'il ne servait que les intérêts des industriels et, à l'appui de ses affirmations, il brandissait comme preuve des fiches de paie émanant de quelques ouvriers des Batignolles qui gagnaient selon lui de 3 fr. 10 à 3 fr. 20 de l'heure tout compris.

Devant de telles affirmations, et surtout émanant de gens qui ne savent que mentir..., nous invitons les ouvriers en question à apporter des preuves.

Les faits que nous indiquons ci-dessous, démontreront à tous les ouvriers de bonne foi, que nous avons raison de nous méfier.

A l'invitation que nous venions de faire, un de ceux qui avait applaudi à tout rompre les déclarations de **Croizat**, vint triomphalement apporter au Bureau trois fiches de paie ; comme le temps nous manquait pour examiner ces fiches, nous donnions rendez-vous à cet ouvrier pour le lendemain.

Au jour fixé, cet ouvrier vint au Bureau du syndicat confédéré accompagné de trois ouvriers (sympathiques au Parti Communiste) et lui montra à nouveau des billets de paie émanant de

deux de ses camarades, il affirma également qu'au Bâtiment A (Artillerie) que les ouvriers ne gagnaient pas leur vie. Nous examinâmes devant les intéressés les fiches de paie fournies et nous nous apercevîmes que ces fiches contenaient des acomptes de boni touchés par les ouvriers en question, variant de 100 et 175 francs, de suite nous leur en faisons l'observation et ceux-ci reconnaissent qu'en effet ils avaient en plus de leur paie régulière des acomptes de boni ; ils soulignèrent qu'ils ne tenaient pas à ce que le syndicat intervienne près la Direction, qu'ils avaient voulu simplement avvertir le syndicat confédéré sur ce qui se passait aux Batignolles.

Malgré la volonté exprimée par ces trois ouvriers, le Syndicat Confédéré des Métaux, ne voulant pas que les avantages si péniblement arrachés soient déformés par les syndicalo-communistes, et voulant également que le Bordereau soit rigoureusement appliqué, intervenait près la Direction des Batignolles.

Après cette intervention du syndicat, les trois ouvriers intéressés furent appelés par le Sous-Directeur pour préciser les réclamations qu'ils avaient à faire. En fait de précisions, ces braves d'entre les braves, reconnurent qu'ils avaient menti à la réunion du 6 octobre et que les chiffres fournis étaient faux ; bien mieux, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas à se plaindre des salaires qui leur étaient alloués et non contents de reconnaître ces faits verbalement, ils signèrent la lettre ci-dessous :

Monsieur Rouaud,

MM. Chairmartin, Charrier et Raynaud, reconnaissent que leurs bons de paie, examinés en toute bonne foi et compte tenu des heures interromptues, font ressortir des salaires horaires qui n'ont aucun rapport avec ceux annoncés à la réunion et à l'appui desquels des bons vous avaient été remis.

Nantes, le 9 Octobre 1931.

Ont signé :

Le Sous-Directeur : **M. Roche.**

Les Ouvriers : **Chairmartin, Charrier et Raynaud.**

Inutile de commenter plus longuement ces faits ; ils se suffisent à eux-mêmes pour démontrer aux ouvriers la valeur des déclarations faites par ceux qui se prétendent les véritables défenseurs de la classe ouvrière et qui ne sont en réalité que les plats valets du capitalisme.

G. ROUAUD.

Chez les Employés de l'Union des Coopérateurs

A la demande du personnel employé de l'Union des Coopérateurs, le Syndicat Confédéré des Employés des Deux Sexes a organisé le 12 Octobre une réunion spéciale pour le personnel précité, à la salle du Café du Printemps, Boulevard Babin-Chevaye.

Cette réunion avait pour but principal le renouvellement de l'accord passé entre la Direction de l'Union des Coopérateurs et le Syndicat des Employés des Deux Sexes.

Disons de suite que la presque unanimité des intéressés avaient répondu à l'invitation du syndicat confédéré.

Après quelques mots du camarade **Limbou**, Secrétaire du Syndicat qui exposa le but de la réunion et donna lecture du contrat en cours, des explications et précisions furent demandées par plusieurs camarades auxquelles le secré-

taire du syndicat répondit à la satisfaction générale.

Le Secrétaire de l'Union Locale invité à prendre la parole traita de la nécessité de l'organisation syndicale, qui n'est plus à démontrer, pour les travailleurs des deux sexes et de toutes professions, il indique que l'utilité du syndicat s'imposait aux employés des Coopératives au même titre qu'aux travailleurs de l'industrie et du Commerce, s'ils désiraient améliorer leurs conditions d'existence et défendre leurs intérêts professionnels.

Finalement l'assemblée donna mandat au Conseil syndical de poursuivre son action en vue du renouvellement de l'accord en cours.

Cette réunion d'une belle tenue, où s'affirma, au cours de la discussion, un profond attachement pour l'œuvre que s'est l'Union des Coopérateurs, me donna l'impression que la Direction pouvait compter sur ce personnel dévoué, aussi je ne doute pas qu'elle sache se l'attacher en lui octroyant des conditions de travail, de salaires en rapport avec les exigences de la vie et du travail produit.

R. ROCHET.

Comité Général

DU 5 SEPTEMBRE 1931

La séance est ouverte à 18 h. 30. Président le camarade Alexandre ; assesseurs les camarades Launay et Dolley.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 juillet 1931, qui est adopté.

Correspondance. — Lettre du Préfet concernant l'enseignement technique et la prolongation de la scolarité ; des Instituteurs demandant que la salle de la bibliothèque de leur syndicat porte le nom de : Salle Mesnil et Tableau, adopté ; faisant connaître que l'instituteur Poisbeau a été rayé du syndicat pour jaunisse et demande qu'il soit remplacé aux Cours Professionnels de la Bourse du Travail ; le secrétaire dit qu'il s'est entendu à ce sujet avec le camarade Vauchet qui lui indiquera un autre professeur ; de l'Union Unitaire demandant une salle pour un meeting, le secrétaire dit qu'il n'a pas répondu, mais donné des instructions au concierge ; du docteur Péquin, demandant un renseignement concernant la récusation par une C^e d'Assurance de ces docteurs ; le secrétaire a répondu qu'il ne croyait pas que ces deux docteurs soient très sympathiques aux ouvriers, que d'ailleurs il était courant que les docteurs experts aient des attaches avec les C^{es} d'Assurances et à ce sujet une expertise qui avait motivé un jugement déboutant Le Blanc qui, en appel, avait obtenu 100 % d'invalidité, mais était décédé 3 mois après ; circulaire de la C. G. T. donnant des instructions pour le logement des délégués ; lecture d'un article paru dans le *Travailleur de l'Ouest* concernant l'attribution d'une subvention de 800 francs pour un pupille dont la situation des parents est très aisée en raison du salaire, de la pension de la mère et du traitement du mari et de sa pension. Le secrétaire dit qu'il a fait une enquête et qu'il a été jusqu'à consulter le registre des subventions de vacance, il n'en a trouvé aucune atteignant cette somme, il ajoute qu'il n'a jamais été alloué de subvention de vacance de 800 fr. Les renseignements qui par la suite lui ont été donnés par l'auteur de la note transformaient en bourse d'études la subvention. Or, l'Office a avancé le prix de la pension des deux pupilles qui avaient besoin de soins et la mère des enfants rembourse ; quant à une bourse qui avait été retirée, il a réclamé à la Commission qui l'a rétablie. Le camarade Gautier

demande à quel titre le camarade Rochet est délégué aux pupilles. Le Secrétaire donne de nouvelles explications et dit entr'autre pour que le délégué puisse être utile, il faudrait que les camarades qui connaissent des cas particuliers l'en avise.

Congrès de la C. G. T. et de l'U. D. Le camarade Péneau propose que, comme les années précédentes, l'on prenne les délégués dans de petits syndicats peu fortunés ; le C. G. se range à l'avis du camarade Péneau et désigne les camarades Poirier, des scieurs-mécaniques, Gicquel, des peintres et Morlec, des Pâtisseries. Pour le Congrès de la C. G. T., le C. G. désigne le camarade Rochet.

Coopérative de Production. — Le secrétaire fait un exposé de l'entrevue que la délégation à laquelle le camarade Péneau et lui assistaient et des raisons qui avaient motivé l'étude de la Coopérative de Production de menuiserie, peinture et serrurerie, puis le camarade Masson donne des explications détaillées au C. G. sur la constitution de la dite Coopérative de Production ; le camarade Launay demande qu'une délégation aille trouver le Directeur de l'Union des Coopérateurs pour lui demander de conserver, à l'égard des camarades du bâtiment, le statu quo jusqu'au moment où la coopérative sera constituée. Le camarade Rouaud dit qu'il n'est pas l'adversaire de la coopérative de production, mais il met les camarades en garde car, dit-il, il ne faut pas toujours compter sur le travail fourni par les organisations. Le camarade Limbour appuie les observations du camarade Rouaud ; le camarade Gautier trouve drôle qu'il ait fallu la catastrophe du St-Philibert pour s'apercevoir qu'il n'y avait pas lieu de conserver les menuisiers et peintre. Le secrétaire dit au camarade Gautier que les observations qu'il présente s'adresseraient plutôt au Conseil d'Administration de l'Union des Coopérateurs qu'au C. G. qui ne peut lui répondre. Le camarade Masson demande que le C. G. se prononce pour la proposition Launay, ou si l'on décide de constituer la Coopérative de Production, il lui faut l'appui de l'Union des Coopérateurs.

Le camarade Rouaud demande que l'U. L. prenne dans une de ses caisses, les fonds qui seront nécessaires pour constituer la coopérative. Le secrétaire, pour clôturer la discussion, propose qu'une circulaire soit adressée aux syndicats pour demander de mettre cette question à l'étude et de faire connaître dans quelle mesure ils pourront participer à la création de la Coopérative de Production. Le camarade Gautier montre un imprimé pour lequel l'Imprimerie Ouvrière a demandé un prix bien supérieur à celui proposé par plusieurs patrons. Le camarade Péneau fait observer au camarade Gautier qu'il est complètement sorti de la question, que la coopérative est autonome et n'a pas été fondée que par les syndicats, il abonde dans le sens de la proposition Launay et ajoute que si la coopérative doit être créée, que l'on avise les syndicats par circulaire en leur demandant quel nombre d'actions ils souscriront.

Questions diverses. — Le camarade Loyer voudrait que le Directeur de l'Union des Coopérateurs soit un peu moins sectaire vis-à-vis de son personnel. Le camarade Péneau demande au C. G. de désigner les camarades Leclève et Goudy au Congrès des Coopératives de Production, pour y représenter l'Union Locale (adopté). Le camarade Chanvrin demande que l'U. L. mette les syndicats de Nantes et de la région en garde contre la proposition de St-Nazaire au sujet du *Travailleur de l'Ouest*.

La séance est levée à 20 h. 30.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

VIENT DE PARAÎTRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales modifiée par les lois du 5 avril 1929 et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont comptés pour 10 numéros par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc. Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand NANTES

Au Rendez-vous des Ouvriers et Employés des Tramways CAFÉ TERMINUS A. FERRAND Place de la Morhonnaire - NANTES CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 NANTES

Électricité - Fournitures pour installations d'éclairage - Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M. 1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets Kermesses, Excursions, etc. Cuisine Soignée Service Irréprochable Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour Téléphone 118.32 R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	673.502 Francs
Sociétaires	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE, - NANTES.